

Présentation du dispositif « Mon bilan prévention »

Décembre 2023

Contexte

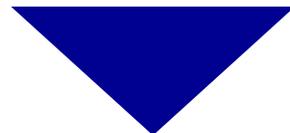
Éléments généraux

Présentation des Bilans de prévention

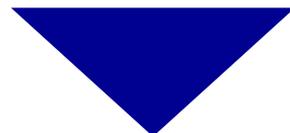
S'informer sur ce dispositif inédit

Tarification

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2023 a prévu la mise en place de « rendez-vous de prévention », annoncée par le Président de la République en 2022.



Pour **permettre à chaque citoyen de devenir acteur de sa santé**, ces rendez-vous sont mis en place pour structurer une démarche de prévention aux âges clés de la vie, et ainsi favoriser les comportements favorables à la santé.



Afin de définir le contenu et le déroulé des Bilans, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a été saisi par le DGS le 23 novembre 2022. Le [rapport](#) a été publié le **22 juin 2023**.

Contexte

Éléments généraux

Présentation des Bilans de prévention

S'informer sur ce dispositif inédit

Tarifcation

Efficacité attendue du dispositif

- Efficacité en termes de morbi-mortalité faible, malgré des arguments théoriques forts en faveur d'une efficacité attendue importante
- « *Un bénéfice important pourrait être observé si les rendez-vous eux-mêmes étaient encadrés par une **phase d'amont et une gestion d'aval plus structurées** avec une attention particulière à la réduction des inégalités de santé (universalisme proportionné) »*

Conditions de réussite

- **Approche pluridimensionnelle** (multi-déterminants) et globale de la santé (comportements et environnements favorables à la santé physique et au bien être mental)
- Prise en compte de la **littératie** des personnes et de leur « *empowerment* »
- **Formation des acteurs** (cf. recommandation 36 - *Mettre en place une validation en matière de formation, qualification, certification des professionnels en charge des rendez-vous prévention, en particulier dans le champ de la prévention/promotion de la santé*)
- **Organisation de l'amont : aller vers les publics vulnérables**
- **Organisation de l'aval**

Contexte

Éléments généraux

Présentation des Bilans de prévention

S'informer sur ce dispositif inédit

Tarification

Présentation du dispositif | Structuration des Bilans

Tranches d'âge

✓ *Alignement sur les recommandations HCSP*

18-25 ans

45-50 ans

60-65 ans

70-75 ans

Objectif : dépister les facteurs de risque et accompagner vers un changement de comportement

Objectif : dépister des facteurs de risque et repérer les fragilités pour mieux préserver l'autonomie future

Objectif : dépister les facteurs de risque et les fragilités pour mieux préserver l'autonomie

Contenu

✓ *Alignement sur les recommandations HCSP*

Durée de l'entretien : une trentaine de minutes (*voire jusqu'à 45 minutes dans les cas où le PS effectuerait un bilan avec une personne non suivie habituellement*)

Thématiques préconisées*

- Alimentation
- Addictions
- Vaccination chroniques
- Activité physique et sédentarité
- Santé mentale
- Cancers
- Habitat/environnement
- Santé sexuelle
- Autres maladies
- Vie sociale

* Certaines thématiques spécifiques pourront être ajoutées pour les outre-mer (Chlordécone, sargasse, brumes de sable ...) avec l'appui des ARS

Effecteurs des RDV

- Médecins
- Pharmaciens
- IDE
- Sages-femmes

Aspect hybride

Prévention primaire

Objectif: Changer les habitudes de vie vers des habitudes plus favorables à la santé : faire en sorte que le patient devienne « acteur de sa santé »

Prévention secondaire

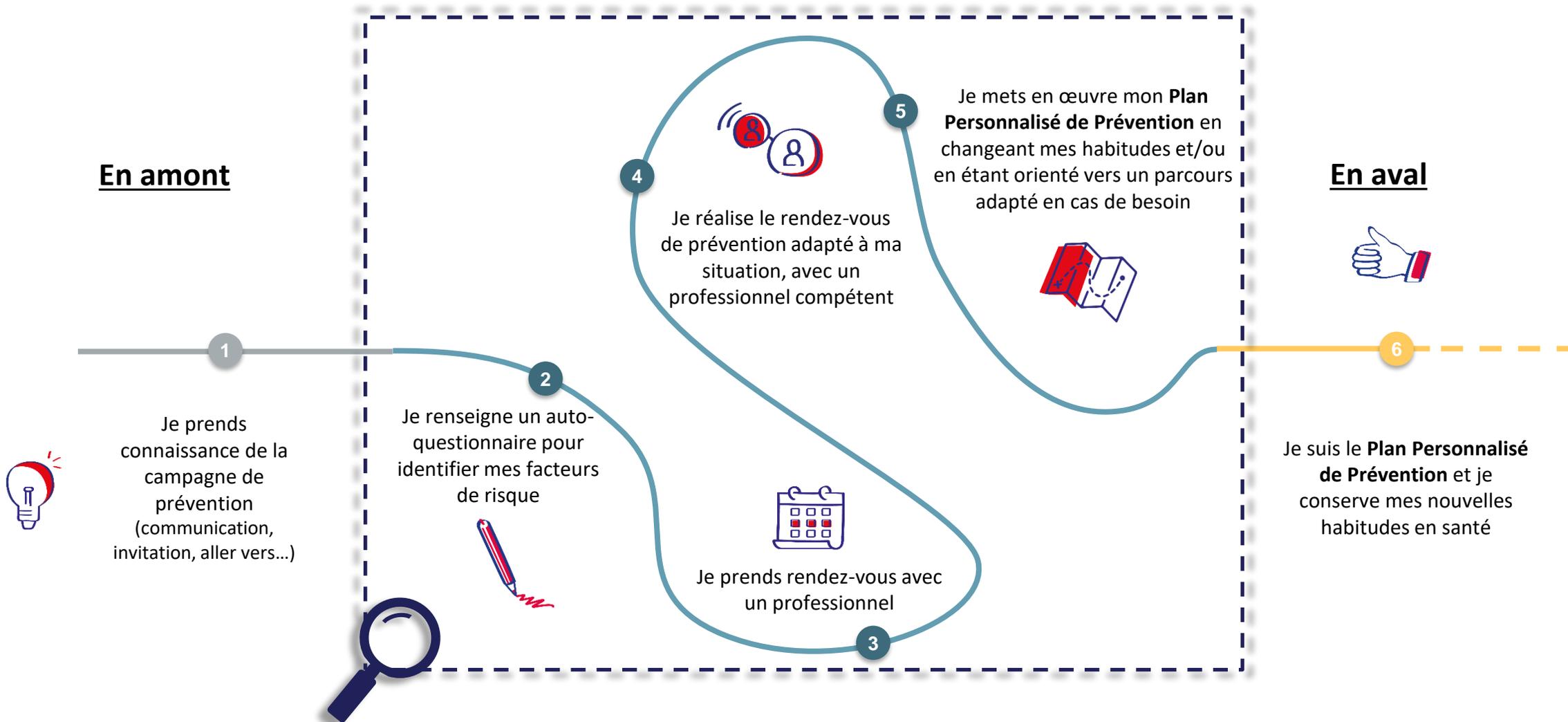
Objectif : Permettre d'améliorer les taux de recours aux dépistages

Présentation du dispositif | Les temps forts des bilans

Une phase d'amont et d'aval à prendre en compte autour du bilan en lui-même

Avis HCSP

« *Un bénéfice important pourrait être observé si les rendez-vous eux-mêmes étaient encadrés par une **phase d'amont** et une **gestion d'aval** plus structurées avec une attention particulière à la réduction des inégalités de santé (universalisme proportionné)* ».



Le principe de l'auto-questionnaire et de la restitution

Les personnes invitées au Bilan de prévention seront conviées à remplir un auto-questionnaire qui ne nécessite aucune connaissance médicale (+/- 40 questions, < à 10minutes)

Objectifs

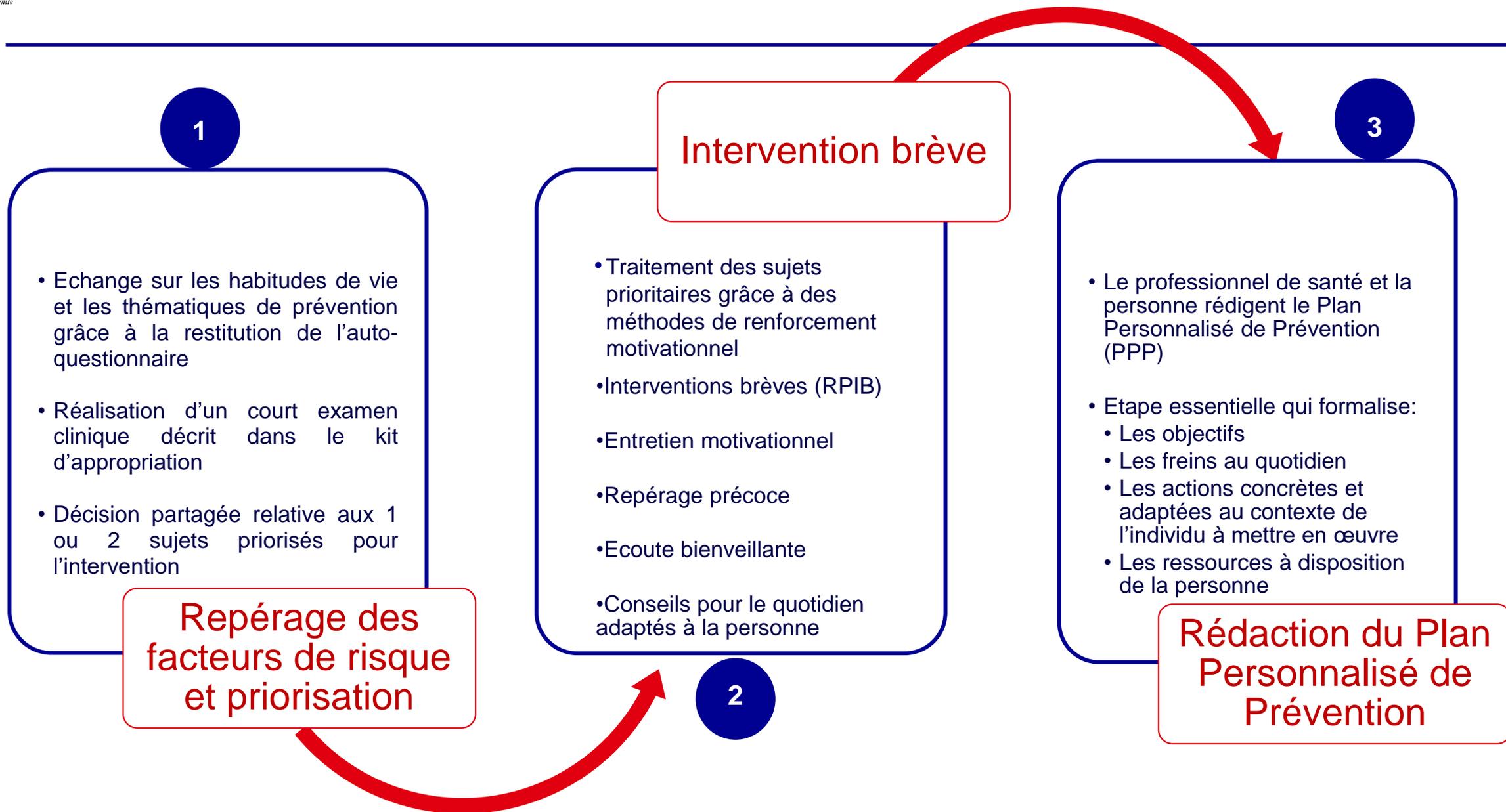
- **Prendre conscience de ses habitudes de vie** et entamer une première réflexion sur les comportements ayant une influence sur la santé
- **Bénéficier de premiers conseils** pour agir sur sa santé grâce à la restitution
- **Prendre connaissance des thématiques** qui pourront être abordées lors du bilan de prévention
- La restitution permet à l'effecteur de connaître rapidement les premiers éléments sur les habitudes de vie de la personne (et donc d'être plus efficace lors de l'entretien)

Modalités pratiques

- Les auto-questionnaires sont disponibles en version numérique sur « *Mon Espace Santé* » ainsi que la restitution avec les premiers conseils
- Une version papier des auto-questionnaires sera également disponible et téléchargeable sur le site du MSP et Ameli.fr

➔ **L'auto-questionnaire n'est pas obligatoire pour accéder au Bilan de prévention**

Les étapes du Bilan avec le professionnel de santé



Contexte

Éléments généraux

Présentation des Bilans de prévention

S'informer sur ce dispositif inédit

Tarifification

Plusieurs supports à votre disposition

Mon bilan prévention est un dispositif inédit pour lequel différents documents ont été développés pour vous permettre de prendre connaissance du programme

En amont du bilan

Le livret de présentation

Les fiches thématiques

Les auto-questionnaires

Pendant le bilan

La fiche d'aide au repérage des risques

Pour l'aval du bilan

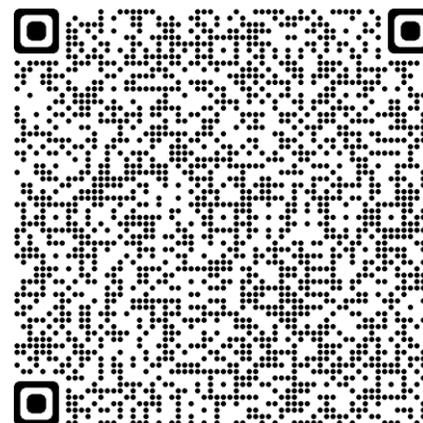
Le Plan Personnalisé de Prévention

La cartographie de ressources de prévention

Un [Webinaire](#) de présentation du dispositif et de ses outils est disponible en *replay* pour faciliter la prise en main des bilans de prévention par les professionnels de santé.

<https://vimeo.com/875901085/d5552939b0>

L'ensemble des documents est disponible sur le site du Ministère de la Santé et de la Prévention



<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/mon-bilan-prevention-les-rendez-vous-sante-aux-ages-cles-de-la-vie/espace-professionnels/article/mon-bilan-prevention-pour-les-professionnels-de-sante>

Dans une démarche d'amélioration continue de ce dispositif novateur, ces supports seront modifiés au fur et à mesure à partir de janvier 2024, en y intégrant notamment les éléments de RETEX du programme pilote dans les Hauts-de-France .

Une cartographie des ressources d'offre de prévention

Alimentée progressivement à partir de janvier 2024, elle peut vous aider dans la réorientation post-bilan, si un besoin est identifié

Une cartographie des offres de prévention en santé est en cours d'élaboration par la Direction du Numérique en Santé (DNS) pour assurer le parcours d'aval des Bilans de prévention.

Regroupant les ressources nationales, elle est enrichie des offres locales grâce aux équipes des ARS. Dans le cadre de la généralisation du dispositif, cette cartographie facilite la réorientation post bilan pour le professionnel mais accompagne également l'assuré dans sa démarche préventive.

Une carte thématique, c'est pour l'utilisateur :

- un bref contenu éditorial, pointant éventuellement vers des ressources tierces
- un ensemble d'offres autour de tel problématiques, issues des référentiels nationaux ou contribuées manuellement
- un filtrage par offre ou par besoin

La carte thématique agrège des contenus de sources variées. Elle s'appuie sur la fonctionnalité de jeux d'offre, permettant de consolider des offres décrites de façons variées et de mettre en valeur des offres complexes issues du ROR (comme par exemple les CMP pédiatriques).

7 sujets clés, 12 cartes*

❖ Vaccination

- vaccination adulte
- vaccination du voyageur

❖ Addiction

- drogue
- tabac
- alcool
- jeu
- produits de consommation courant

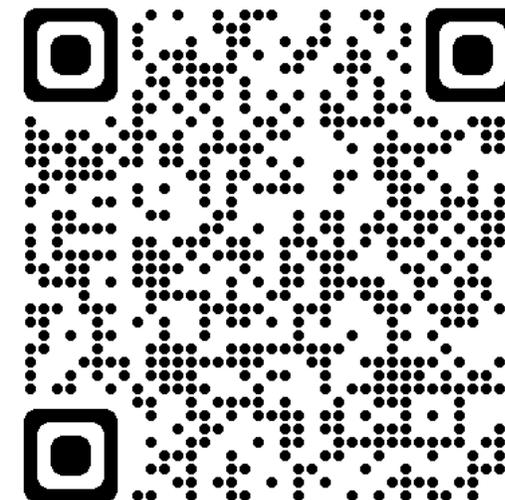
❖ Nutrition

❖ Activité physique

❖ Santé sexuelle

❖ Santé mentale

❖ Dépistage



Contexte

Éléments généraux

Présentation des Bilans de prévention

S'informer sur ce dispositif inédit

Tarification

Le Bilan Prévention est rémunéré à hauteur de 30 € pour tous les professionnels de santé habilités à les réaliser *

* Une majoration du tarif pour les outre-mer est en cours d'estimation

Aucun acte ne pourra être facturé en sus du « Bilan Prévention », sauf dans les situations suivantes :

- **Réalisation d'un acte de prévention dans le cadre d'un programme de santé publique** : un acte de vaccination pour les sages-femmes, les pharmaciens ou les infirmiers, un frottis cervico-utérin dans le cadre du dépistage pour les médecins et les sages-femmes ou la remise du kit DOCCR par le pharmacien ;
- **Réalisation d'un acte relatif à un diagnostic réalisé au décours du bilan de prévention** : une consultation avec examen clinique et prescription d'examens complémentaires pour les médecins et les-sages-femmes (G, GS, C, CS – hors consultations complexes et très complexes) et électrocardiogramme pour les médecins.

Ces actes de prévention et de diagnostic seront pris en charge par l'assurance maladie dans les conditions de droit commun (un seul acte ou consultation parmi ceux listés peut être facturé en sus, par « Bilan Prévention »).

La facturation de ces actes complémentaires ne doit pas être systématique et ne doit être réalisée que dans les cas où un besoin a été identifié lors du déroulement du bilan de prévention.

Pour réaliser des bilans de prévention vous pouvez, si vous le souhaitez, vous signaler sur Santé.fr à l'adresse suivante : sante.fr/annuaire-mon-bilan-prevention ou vous rapprocher de votre prestataire de prise de rendez-vous en ligne.